

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 NOVEMBRE 2015



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Le neuf novembre deux mille quinze à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le trois novembre 2015, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Maurice MONTJOVET, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, David GUILLOT, Jean-Pierre JARRE, Marie-Christine VANHOUTTE, Bérénice LACOMBE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Aziz ABBAS, Valérie ROUGERON, Esman ERGUL, Muriel THEATE, Claude BESEVAL, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD

Frédéric BURNIER FRAMBORET ayant du quitter la séance après le vote de la délibération 6-1 a donné pouvoir à Yves DUJOL pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ou débattues après son départ.

Le quorum étant atteint (33 personnes en début de séance, 32 personnes à compter de la délibération 7-1), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire,

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015
LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015
EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015
LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015
EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

1° Bilan des emplois d'été

Pascale MASOERO

La ville d'Albertville a reçu 265 candidatures dans le cadre du dispositif des emplois d'été 2015.

40 jeunes qui ont été recrutés au sein des services municipaux :

- 22 femmes, 18 hommes,
- 37 personnes d'Albertville et 3 extérieurs,
- 15 mineurs et 25 majeurs.

Ces jeunes ont été affectés dans les services suivants :

- Tourisme et promotion de la Ville : 2 postes d'agent d'animation événementiel.
- Communication : 2 postes d'assistant de communication.
- Espaces verts : 12 postes d'agent chargé de l'entretien des espaces verts.
- Bâtiment : 12 postes d'agent chargé de la peinture et des revêtements.
- Installations sportives : 3 postes d'agent chargé de l'entretien des installations sportives.
- Archives administratives et historiques : 2 postes d'agent chargé de missions d'archivage-indexation.
- Parc automobile : 2 postes d'agent chargé de l'entretien du parc automobile.
- Accueil et citoyenneté : 2 postes d'agent en charge de la mise à jour des fichiers cimetières.
- Culture et patrimoine : 3 postes d'agent d'accueil et d'entretien – Cité médiévale de Conflans.

Le service des ressources humaines a établi des contrats de 3 semaines.
Période des contrats : du 29/06 au 30/08/2015.

Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) des Pommiers a recruté en parallèle 16 animateurs pour la période estivale (conditions de diplôme – BAFA).

Coût chargé période pour les 40 emplois d'été : 64 344,48 €.
Coût chargé période pour les 16 emplois d'été CLSH : 29 341,70 €.
Total : 93 686,18 €

2° Police municipale

Martine BERTHET

La majorité municipale s'est engagée à faire de la sécurité et de la tranquillité publique l'une des priorités de son mandat et à développer une série d'actions en la matière. L'engagement a été pris d'augmenter les effectifs de la police municipale afin de faciliter sa présence sur l'ensemble du territoire de la commune et sur des plages horaires plus larges. Cette augmentation des effectifs permettra également la mise en œuvre d'une meilleure complémentarité entre services de police municipale et de police nationale ainsi que le renforcement de la coopération opérationnelle entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

Conformément au code général des collectivités territoriales dès que les effectifs de police municipale sont supérieurs à 5 agents, cette collaboration doit être formalisée par la signature d'une convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat. Ce document précise donc la nature et les lieux d'intervention de la police municipale et détermine les modalités selon lesquelles les interventions sont coordonnées entre les différents corps de sécurité de l'Etat, tant au quotidien, que lors d'actions ou interventions communes.

Cette convention de coordination adoptée lors du conseil municipal du 21 septembre dernier a été signée par le Préfet le 7 octobre.

Les agents de la police municipale intervenant au côté de la police nationale doivent donc pouvoir être armés afin de :

- renforcer la sécurité publique à laquelle chaque administré a droit
- renforcer la sécurité des agents municipaux partageant les mêmes missions que leur collègues policiers nationaux et /ou gendarmes, qui eux sont armés. A missions communes, moyens identiques
- répondre aux souhaits des agents en leur donnant les moyens de pouvoir intervenir avec un maximum de sécurité

Ainsi le préfet par arrêté en date du 19 octobre 2015 a autorisé la commune d'Albertville à acquérir, à détenir et à conserver les armes suivantes, en vue de leur remise aux agents de police municipale préalablement agréés et autorisés au port d'arme dans l'exercice de leurs fonctions :

- 3 revolvers chambrés pour le calibre 38 spécial
- 7 matraques de type « tonfa »
- 7 générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes

Par arrêtés en date du 19 octobre 2015, le préfet a autorisé :

- Daniel DUBOIS
- Ludovic MARREC
- Martial URBAN

à porter dans l'exercice de leurs fonctions : un revolver chambrés pour le calibre 38 spécial, une matraque de type « tonfa », un générateur d'aérosols incapacitants ou lacrymogène.

En matière d'armement des polices municipales :

- chaque agent subit une visite médicale afin de vérifier les conditions physiques et psychiques nécessaires à la détention et à l'usage d'une arme. Cette visite est réalisée par un médecin expert psychiatre de l'administration ;
- déclarés aptes et après avis favorable émis par M. le Préfet, les policiers municipaux participent à des stages de formation obligatoire organisés par le centre national de la fonction publique territoriale.
Ce stage pratique et théorique aboutit à un examen obligatoire mené par les moniteurs de tir de la police municipale et nationale ;
- armés et opérationnels, au même titre que les autres corps de sécurité de l'Etat, les policiers municipaux ont une obligation de suivre plusieurs entraînements par an avec un nombre minimal de cartouches à tirer ;
- les armes sont stockées à l'armurerie avant et après la prise de service. A cet effet, le poste de police municipale a été équipé d'une alarme, de vidéoprotection et de coffres spécifiques ;

Pour mémoire, la police municipale est la troisième force de police en France et les agents armés suivent la même formation et les mêmes entraînements que leurs confrères nationaux ou gendarmes.

3° Délégation de fonction à Fabrice ZANIVAN

Martine BERTHET

Par arrêté en date du 28 octobre 2015, Fabrice ZANIVAN, conseiller municipal, est délégué à la gestion optimisée du parc automobile et autre matériel roulant.

4° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire

Hervé BERNAILLE

• DÉCISION DE SOUSCRIRE UN EMPRUNT

Décision en date du 16 octobre 2015

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 189 600 € auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation du bâtiment de la Poste

Principales caractéristiques du prêt

Type : PSPL (Prêts au Secteur Public Local)

Montant du Prêt : 189 600 €

Durée de la phase de préfinancement : néant

Durée d'amortissement du Prêt : 20 ans

dont différé d'amortissement : néant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0,75 %

Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du livret A

Amortissement : prioritaire

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Typologie Gissler : 1A

• DÉCISION DE CRÉATION ET SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Décision en date du 20 octobre 2015 modifiant la régie de recettes « accueil de loisirs, sportifs et culturels »

Cette régie est installée dans les locaux du service enfance, sport, éducation jeunesse, 7 rue pasteur à Albertville et selon les dates d'inscription aux activités :

- au salon VIP du parc olympique Henry-Dujol
- dans les écoles primaires de la ville
- **au gymnase municipal – 19 rue des fleurs 73200 Albertville**
- **au gymnase du centre ville – rue Jacques Porraz 73200 Albertville**
- **au gymnase de la Combe de Savoie – avenue de Winnenden 73200 Albertville**
- **au parc Olympique Henry Dujol – avenue Joseph Fontanet 73200 Albertville**

- **au gymnase – 13 rue lieutenant Eysseric 73200 Albertville**

La régie encaisse les produits suivants :

- Droit d'inscription au Pass'Enfance Jeunesse
- **Droit d'inscription aux activités « Vis Ta Ville » renommé « Territoire Jeunes »**
- Droit d'inscription aux activités de l'école municipale des sports et de la culture
- Frais de rejet

• **DÉCISION DE CRÉATION DE TARIFS**

Décision en date du 29 octobre 2015 créant les tarifs suivants, dans le cadre de la représentation du spectacle *Le Dîner de cons*, le samedi 16 janvier 2016 au Dôme Théâtre :

Tarifs sans commission

- Parterre – Plein tarif : 39 €
- Parterre - Tarif réduit (moins de 18 ans) : 20 €
- Galerie : 25 €

Tarifs avec commission incluse (vente Maison du Tourisme)

- Parterre – Plein tarif : 41,50 €
- Parterre - Tarif réduit (moins de 18 ans) : 21 €
- Galerie : 26,50 €

• **DÉCISION DE DÉFENDRE EN JUSTICE ET DÉSIGNATION D'UN AVOCAT**

Décision en date du 13 octobre 2015

VU la requête en référé-suspension pour cause d'urgence devant le tribunal administratif de Grenoble, requête n° 1506128-5, demande de suspension de l'exécution d'une décision du conseil municipal (délibération n°11-2-1 du conseil municipal du 21 septembre 2015), présentée par Claude BESEVAL, demeurant 23 chemin d'Aidier 73200 ALBERTVILLE, et autres, **décision en date du 13 octobre 2015** de défendre les intérêts de la commune et de désigner comme avocat maître Philippe GALLIARD, avocat à Grenoble, pour assurer la représentation de la commune dans cette affaire.

L'ordonnance en date du 29 octobre 2015 rendue par le juge des référés rejette la requête en référé suspension et met à la charge des requérants la somme de 600 euros à verser à la commune au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

• **DÉCISION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Décision en date du 30 octobre 2015

CONSIDERANT que cette acquisition par préemption offre l'opportunité à la commune de réaliser l'objectif d'aménagement urbain d'un accès direct au centre hospitalier ;

Décision en date du 30 octobre 2015, d'acquérir, par voie de préemption, l'unité foncière 107 avenue du Général de Gaulle au lieu dit « l'Olivet » cadastrée section H n°2755 d'une superficie totale de 511 m², et H n°2753 pour moitié en indivis d'une superficie totale de 85 m² appartenant à monsieur BONNEFOY Jean-Luc domicilié 107 avenue Général de Gaulle à Albertville, faisant l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner en date du 30 septembre 2015 reçue le 2 octobre 2015.

L'exercice du droit de préemption s'effectuera au prix de vente indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner soit 42 500 euros.

• **Décisions concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**

| Date décision | Bénéficiaire | Adresse | Durée | Nature des locaux | Conditions |
|---------------|--------------------------------------|--|----------------------|--|---|
| 09/06/15 | SKI CLUB BELLE ETOILE | 2 Rue Pargoud | 01/01/15 31/12/15 | 74,20 m ² dont 2 bureaux, 1 local de stockage et 1 salle de réunion partagé avec tous les clubs | 1021,70 € <small>Charges comprises</small> |
| 09/06/15 | CYCLOTOURISTES ALBERTVILLOIS | 21 Rue G. Lamarque | 01/01/15 31/12/18 | Bureau n°215, 2ème étage de 28 m ² Local stockage 41 m ² | 548,60 € |
| 11/06/15 | CHAM | 6 chemin de la Pierre du Roy | 13/05/15 31/12/15 | Local stockage de 100,90 m ² | Gracieux |
| 17/06/15 | MIC MAC | ESPACE ASSOCIATIF 21 rue des fleurs | 15/06/15 15/09/15 | Modules 15, 16, 17, 18 et 19 De 74,08 m ² | Gracieux |
| 02/09/15 | FRANCE PALESTINE SOLIDARITE | 3 Rue Suarez | 01/01/15 31/12/15 | 24,47 m ² de stockage | Gracieux |
| 26/06/15 | APFA | Forêt de Rhonne | 01/07/15 30/06/18 | 2 chalets forestiers | Gracieux |
| 16/09/15 | Maison du tourisme | Centre Joseph Buet 2 Rue Pargoud | 01/07/15 30/06/18 | 3 bureaux 3ème étage | Gracieux |
| 20/07/15 | GROUPE FOLKLORIQUE DE CONFLANS | Maison Perrier de la Bathie | 01/07/15 30/06/18 | 1 local de stockage de 25,50 m ² 1 salle commune | 76,50 € |
| 25/08/15 | RADIO ALTITUDE | Maison des associations | 01/09/15 31/08/18 | 1 bureau de 28 m ² | 425,60 € |
| 03/09/15 | AIDER | Maison des associations | 01/09/15 31/12/15 | 2 bureaux de 28 m ² x 2 | 283,72 € |
| 15/10/15 | IFAC | Maison des associations | 01/10/15 30/09/18 | 2 bureaux n°320 et 321, 46 m ² | 699,20 € |
| 25/09/15 | MIC MAC | ESPACE ASSOCIATIF 21 rue des fleurs | 16/09/15 31/12/15 | Modules 15, 16 – 25 m ² | 21,99 € |

5° Retrait du rapport 2-1 Schéma départemental de coopération intercommunale – Avis du conseil municipal

Martine BERTHET

Dans une volonté de concertation avec les autres collectivités impactées et membres de la CDCI, il a été décidé d'arrêter une position commune en conférence des maires. Une nouvelle conférence des maires est prévue le 25 novembre prochain.

Je vous propose donc de retirer ce rapport de l'ordre du jour et de prononcer notre avis à l'occasion du prochain conseil municipal.

6° Modification du rapport 7-2 Demandes de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projets 2015 du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Martine BERTHET

Une erreur de plume s'est glissée dans le rapport.

Concernant le coût estimatif de l'action, il faut lire « Son coût est estimé à ce stade à 65 000 euros TTC pour 2016, dont 25 000 euros TTC pour le partenariat avec la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et 40 000 euros pour les actions de sensibilisation en lien avec la chambre des métiers. Le rapport est modifié en conséquence.

7° Remerciements

Martine BERTHET

La Croix Rouge française remercie la municipalité pour l'octroi d'une subvention.

8° Événements familiaux

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères félicitations à :

- Guillaume LECOUFFE, emploi d'avenir au sein du service vie locale et relations extérieures, pour la naissance de sa fille Emma, le 21 septembre 2015 ;

- Aurélie ROMANET, ATSEM contractuelle au sein du service vie scolaire, pour la naissance de son fils Nathan, le 22 septembre 2015 ;
- Guillaume MARTIN, adjoint technique 2ème classe au sein du service parc automobile, pour la naissance de sa fille Angéline, le 1^{er} octobre 2015.
- Laurence MILLERS, attachée de conservation du patrimoine au service à la population, pour la naissance de son fils Corentin, le 12 octobre 2015 ;
- Claudine FAVERGEAT, brigadier de police au sein de la police municipale, pour la naissance de sa fille Camille, le 13 octobre 2015 ;

9° Le prochain conseil municipal est programmé

Lundi 14 décembre 2015 à 18h00.

DELIBERATIONS

1-1 Budget principal 2015 - Décision modificative n° 7

Décision modificative n°7 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 104 123,00 euros en fonctionnement et + 62 451,00 euros en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 6 ABSTENTIONS**

1-2-1 Budget annexe du centre international de séjour – Subvention d'exploitation 2015 - Modification

Réduction de la subvention au budget annexe du centre international de séjour de 10 000 euros, afin de l'établir à 110 000 euros pour l'année 2015.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-2 Budget annexe du centre international de séjour–Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 du budget annexe du centre international de séjour, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à + 4 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-1 Budget annexe de la cuisine centrale – Subvention d'exploitation 2015 - Modification

Réduction de la subvention d'exploitation au budget annexe de la cuisine centrale de 36 000 euros, afin de l'établir pour l'année 2015 à 52 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-2 Budget annexe de la cuisine centrale – Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 19 400 euros en section de fonctionnement et à – 1 900 euros en section d'investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-1 Budget annexe des locations de locaux professionnels – Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 14 500,00 euros en fonctionnement et à somme nulle en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-1 Budget annexe des opérations d'aménagement - Prise en charge du déficit de fonctionnement et avance remboursable 2015 – Modification

Prise en charge du déficit de fonctionnement du budget annexe des opérations d'aménagement de 5 000 euros supplémentaires par le budget principal de la commune portant ainsi la prise en charge du déficit de fonctionnement à 67 836,30 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-2 Budget annexe des opérations d'aménagement – Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 des opérations d'aménagement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à + 5 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-6-1 Autorisation de programme/crédit de paiement 2015-2016– Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques – Ouverture

Ouverture d'une autorisation de programme pour cette opération pluriannuelle, à due concurrence d'un montant de 241 000 euros TTC et selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

| N° AP/CP | Opération | Montant global de l'AP en euros TTC | CP 2015 | CP 2016 |
|----------|---|-------------------------------------|-----------------|------------------|
| 2015-06 | Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques | 241 000 € | 11 000 € | 230 000 € |
| | <i>Article 2033 – frais d'insertion</i> | <i>1 000 €</i> | <i>1 000 €</i> | |
| | <i>Article 2313 – constructions</i> | <i>240 000 €</i> | <i>10 000 €</i> | <i>230 000 €</i> |

Les crédits 2015 sont inscrits au budget 2015 ;
Principe du report automatique des crédits de paiement qui ne seraient pas consommés, sur les crédits de paiement de l'année N+1 de cette autorisation de programme.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-6-2 Autorisation de programme/crédit de paiement 2015-2016– Création d'une aire de jeux au parc du Val des Roses – Ouverture

Ouverture d'une autorisation de programme pour cette opération pluriannuelle, à due concurrence d'un montant de 90 000 euros TTC et selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

| N° AP/CP | Opération | Montant global de l'AP en euros TTC | CP 2015 | CP 2016 |
|-------------|---|---|-----------------|-----------------|
| 2015-05 | Création d'une aire de jeux au parc du Val des Roses | 90 000 € | 10 000 € | 80 000 € |
| | <i>Article 2033 – frais d'insertion</i> | <i>1 000 €</i> | | <i>1 000 €</i> |
| | <i>Article 2315 – installations techniques</i> | <i>89 000 €</i> | <i>10 000 €</i> | <i>79 000 €</i> |

Les crédits 2015 sont inscrits au budget 2015 ;
Principe du report automatique des crédits de paiement qui ne seraient pas consommés, sur les crédits de paiement de l'année N+1 de cette autorisation de programme.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-7-1 Annulation de la subvention affectée à l'organisation du Supermarché de l'art 2015 pour l'association Hors Champ

Retrait de la subvention de 1 300 euros pour aider l'association dans l'organisation du supermarché de l'art qui devait se dérouler fin novembre 2015 suite à l'annulation de cette manifestation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-7-2 Subvention exceptionnelle de 880 euros au club de kick boxing d'Albertville – French Trophy 2015

Versement d'une subvention exceptionnelle de 880 euros au club de kick Boxing d'Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-8 Droits et tarifs – Vente d'objets promotionnels -Modification du tarif du bonnet neige et glace

Approbation du tarif du bonnet « Neige et glace » : 16 euros/pièce.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1 Projet de schéma départemental de coopération intercommunale – Avis

CETTE QUESTION A ÉTÉ RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR.

2-2 Adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES)

Adhésion à compter de l'année 2016 à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES) située Les Espaces Entreprises de Balma-Toulouse 18 av Charles de Gaulle - 31130 Balma

Désignation de monsieur Jean-François BRUGNON, adjoint à la jeunesse, au sport, à l'insertion professionnelle, aux nouvelles technologies de l'information et de la

communication, pour représenter la commune auprès de cette même association.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3 Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux – Modification

En raison de la délégation accordée à monsieur Fabrice ZANIVAN, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de fixer les montants des indemnités et d'approuver le montant global des indemnités allouées.

Maintien des montants des indemnités comme fixés précédemment :

- indemnités du maire : 68,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des adjoints : 23,68 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des conseillers municipaux délégués : 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des conseillers municipaux chargés de dossiers mais qui ne disposent pas d'une délégation : 4,21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des conseillers municipaux qui ne disposent pas d'une délégation : 2,64 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;

Approbation du tableau qui récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ; le montant total des indemnités ainsi allouées aux élus restant inférieur au montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Versement de ces indemnités à compter du 1er décembre 2015

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Martine BERTHET, Yves DUJOL, Jean MARTINATO, Vincent ROLLAND et Laurent GRAZIANO ont quitté la séance le temps de l'examen et du vote de la question 2-4 Le quorum est réapprécié (28 personnes)

2-4 SEM 4V – Signature avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'une promesse unilatérale d'achat d'actions

Approbation de la signature entre la commune d'Ugine, la commune d'Albertville et la Caisse des Dépôts et Consignations d'une promesse unilatérale d'achat des 15 000 actions souscrites par la caisse des dépôts, d'une valeur nominale de 5 euros entièrement libérées, qui constitue la contrepartie du service financier rendu par le bénéficiaire par sa souscription à l'augmentation du capital de la SEM 4V.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Martine BERTHET, Yves DUJOL, Jean MARTINATO, Vincent ROLLAND et Laurent GRAZIANO ont rejoint la séance Le quorum est réapprécié (33 personnes)

3-1 Modification du tableau des effectifs

A compter du 1^{er} décembre 2015 :

A la demande de l'agent, suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC 31H00 par création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC 28H30.

A la même date, création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à TNC 28H30 afin de permettre le reclassement par voie de détachement pour un an de ce même agent ayant été reconnu inapte définitivement à ses fonctions sur son précédent grade d'affectation.

A compter du 1^{er} janvier 2016 :

Création de deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet au service périscolaire. Ces créations de poste sont justifiées compte tenu de la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires (T.A.P).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2 Recrutement des agents recenseurs

Recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 4 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération nette de 0,67 euros par logement et 1,28 euros par habitant ;
- prime de 20 % maximum en fonction de la qualité du travail effectué ;
- indemnité horaire pour 6 heures de formation préalable ;
- une semaine de travail à temps non complet rémunéré à l'indice majoré 321 pour les opérations de contrôle accomplies pendant et au terme du recensement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3 Convention avec le centre de gestion de la Savoie pour l'instruction des dossiers retraite

Approbation la convention du centre de gestion de la Savoie relative à l'intervention du CDG 73 sur les dossiers de retraite CNRACL.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1-1 Délibération prescrivant la modification n°1 du plan local d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la modification du PLU pour permettre le déclassement d'un secteur en zone Ue au profit de la zone Ub pour conforter l'habitat dans le quartier du Pont Albertin ;

Prescription de la modification n°1 du plan local d'urbanisme conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme portant sur le déclassement d'un secteur en zone Ue au profit de la zone Ub pour conforter l'habitat dans le quartier du Pont Albertin.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 8 ABSTENTIONS**

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, David GUILLOT, Josiane CURT, Aziz ABBAS et Michel BATAILLER ont quitté la séance le temps de l'examen et du vote de la question 4-2-1.
Le quorum est réapprécié (27 personnes)**

4-2-1 Acquisition auprès de Val Savoie Habitat – Rue Pasteur aménagement de places de stationnement

Acquisition à titre gratuit de l'emprise foncière issue de la parcelle cadastrée H n°180 sise 20 rue de l'Abérut appartenant à VAL SAVOIE HABITAT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, David GUILLOT, Josiane CURT, Aziz ABBAS et Michel BATAILLER ont rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié (33 personnes)**

5-1 Structures d'animation de la vie sociale – Convention de financement avec la caisse d'allocations familiales de la Savoie

Approbation de la mise en place par le centre socioculturel des actions en réponse à l'appel à projets initié par la caisse d'allocations familiales de la Savoie en direction des centres sociaux et espaces de vie sociale de la Savoie, comportant 3 volets :

- Volet 1 : mise en place d'un point Relais Info CAF
- Volet 2 : Programme alimentaire et les familles
- Volet 3 : Accès aux vacances et aux loisirs de proximité en famille

Approbation de la convention de financement entre la caisse d'allocations familiales de la Savoie et la commune d'Albertville accordant une aide financière à la commune de 19 791,00 euros pour l'année 2015.

Autorisation à madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec la caisse d'allocations familiales de la Savoie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-1 Demande d'autorisation de signature de contrat avec un particulier pour l'acquisition d'une œuvre d'art

Autoriser à madame le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer un contrat avec Madame Anne-Marie Vallin, permettant l'acquisition de l'eau-forte Montée de Conflans de Joanny Drevet pour un montant de 250 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET quitte définitivement la séance.
Le quorum est réapprécié (32 personnes)**

7-1 Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides – Appel à projet de l'ADEME

La commune s'engage à se porter maître d'ouvrage de 3 bornes de recharge accélérée pour véhicules électriques restantes pour un montant d'investissement évalué au maximum à 36 000 euros HT et à réaliser les travaux avant le 31/12/2017.

Sollicitation dans ce cadre auprès des investissements d'avenir de l'ADEME d'une subvention conforme au dispositif de soutien aux IRVE actualisé datant du 17 juillet 2014.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7-2 Demandes de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projets 2015 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et auprès de la région Rhône-Alpes pour l'opération « Bien manger dans les restaurants scolaires, résidence seniors et au centre de loisirs en introduisant les produits locaux dans l'approvisionnement de la cuisine centrale »

Réponse à l'appel à projet 2015 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) pour l'opération suivante :

« Bien manger dans les restaurants scolaires, résidence seniors et au centre de loisirs en introduisant les produits locaux dans l'approvisionnement de la cuisine centrale ».

Le coût de l'opération est estimé à 65 000 euros TTC pour 2016, dont 25 000 euros TTC pour le partenariat avec la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et 40 000 euros pour les actions de sensibilisation en lien avec la chambre des métiers.

Approbation de la mise en place des partenariats avec la chambre d'agriculture et la chambre des métiers et de l'artisanat pour le développement de l'approvisionnement en circuit court et des actions de sensibilisation ainsi que la participation au PNA.

Demandes de subventions auprès de l'État au titre du programme national pour l'alimentation (PNA), de la région Rhône-Alpes, ou de tout autre organisme compétent.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, David GUILLOT, Josiane CURT, Aziz ABBAS et Michel BATAILLER ont quitté la séance
Le quorum est réapprécié (26 personnes)**

8-1 Garantie totale d'emprunts d'un montant de 1 370 000 euros contractés par Val Savoie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations – Réhabilitation de 55 logements Résidence Les Tilleuls 5, 6, 7, 8 et 9 rue Val d'Isère

La commune d'Albertville accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt N°38386 souscrit par VAL SAVOIE HABITAT-OPH ALBERTVILLE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt :

| Offre CDC | | | |
|--|--|--|--|
| Caractéristiques de chaque Ligne du Prêt | PAM | PAM | |
| Enveloppe | Eco-prêt | - | |
| Montant maximum des Lignes du Prêt | 880 000 € | 490 000 € | |
| Commission d'instruction | 0 € | 0 € | |
| Durée de la période | Annuelle | Trimestrielle | |
| Taux de période | 0,5 % | 0,34 % | |
| TEG de chaque Ligne du Prêt | 0,5 % | 1,34 % | |
| Phase de préfinancement | | | |
| Durée du préfinancement | 12 mois | 12 mois | |
| Taux d'intérêt du préfinancement | 0,5 % | 1,35 % | |
| Règlement des intérêts de préfinancement | Capitalisation | Capitalisation | |
| Phase d'amortissement | | | |
| Durée | 25 ans | 25 ans | |
| Index ¹ | Livret A | Livret A | |
| Marge fixe sur index | - 0,25 % | 0,6 % | |
| Taux d'intérêt | 0,5 % | 1,35 % | |
| Périodicité | Annuelle | Trimestrielle | |
| Profil d'amortissement | Amortissement déduit (intérêts différés) | Amortissement déduit (intérêts différés) | |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité forfaitaire 6 mois | Indemnité forfaitaire 6 mois | |
| Modalité de révision | DR | DR | |
| Taux de progressivité des échéances | 0 % | - 1 % | |
| Mode de calcul des intérêts | Equivalent | Equivalent | |
| Base de calcul des intérêts | 30 / 360 | 30 / 360 | |

* 000017654

¹ A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat de Prêt Global est de 0,75 % (Livret A).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8-2 Garantie totale d'emprunts d'un montant de 2 940 500 euros contractés par Val Savoie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations – Réhabilitation de 129 logements Résidence Le Champ de Mars chemin des Esserts- Avenue du Champ de Mars

La commune d'Albertville accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt N°38391 souscrit par VAL SAVOIE HABITAT-OPH ALBERTVILLE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt :

| Offre CDC | | | |
|--|--|--|--|
| Caractéristiques de chaque Ligne du Prêt | PAM | PAM | |
| Enveloppe | - | Eco-prêt | |
| Montant maximum des Lignes du Prêt | 1 171 500 € | 1 769 000 € | |
| Commission d'instruction | 0 € | 0 € | |
| Durée de la période | Annuelle | Annuelle | |
| Taux de période | 1,35 % | 0,5 % | |
| TEG de chaque Ligne du Prêt | 1,35 % | 0,5 % | |
| Phase de préfinancement | | | |
| Durée du préfinancement | 12 mois | 12 mois | |
| Taux d'intérêt du préfinancement | 1,35 % | 0,5 % | |
| Règlement des intérêts de préfinancement | Capitalisation | Capitalisation | |
| Phase d'amortissement | | | |
| Durée | 25 ans | 25 ans | |
| Index ¹ | Livret A | Livret A | |
| Marge fixe sur index | 0,6 % | - 0,25 % | |
| Taux d'intérêt | 1,35 % | 0,5 % | |
| Périodicité | Annuelle | Annuelle | |
| Profil d'amortissement | Amortissement déduit (intérêts différés) | Amortissement déduit (intérêts différés) | |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité forfaitaire 6 mois | Indemnité forfaitaire 6 mois | |
| Modalité de révision | DR | DR | |
| Taux de progressivité des échéances | - 1 % | 0 % | |
| Mode de calcul des intérêts | Equivalent | Equivalent | |
| Base de calcul des intérêts | 30 / 360 | 30 / 360 | |

n° 000217594

¹ A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat de Prêt Global est de 0,75 % (Livret A).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8-3 Garantie totale d'emprunts d'un montant de 301 000 euros contractés par Val Savoie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations – Réhabilitation de 13 logements Résidence Le Lagarde 3 et 5 rue Paul Yvan Lagarde

La commune d'Albertville accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt N° 40025 souscrit par VAL SAVOIE HABITAT-OPH ALBERTVILLE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt :

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

| Offre CDC | | | |
|--|--|--|--|
| Caractéristiques de la Ligne du Prêt | PAM | PAM | |
| Enveloppe | Eco-prêt | - | |
| Identifiant de la Ligne du Prêt | 5103430 | 5103431 | |
| Montant de la Ligne du Prêt | 208 000 € | 93 000 € | |
| Commission d'instruction | 0 € | 0 € | |
| Durée de la période | Annuelle | Trimestrielle | |
| Taux de période | 0,5 % | 0,34 % | |
| TEG de la Ligne du Prêt | 0,5 % | 1,34 % | |
| Phase de préfinancement | | | |
| Durée du préfinancement | 12 mois | 12 mois | |
| Taux d'intérêt du préfinancement | 0,5 % | 1,35 % | |
| Règlement des intérêts de préfinancement | Capitalisation | Capitalisation | |
| Phase d'amortissement | | | |
| Durée | 25 ans | 25 ans | |
| Index | Livret A | Livret A | |
| Marge fixe sur index | - 0,25 % | 0,6 % | |
| Taux d'intérêt ¹ | 0,5 % | 1,35 % | |
| Périodicité | Annuelle | Trimestrielle | |
| Profil d'amortissement | Amortissement déduit (intérêts différés) | Amortissement déduit (intérêts différés) | |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité forfaitaire 6 mois | Indemnité forfaitaire 6 mois | |
| Modalité de révision | DR | DR | |
| Taux de progressivité des échéances | 0 % | - 1 % | |
| Mode de calcul des intérêts | Equivalent | Equivalent | |
| Base de calcul des intérêts | 30 / 360 | 30 / 360 | |

00217594

¹ Le(s) taux indicatif(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, David GUILLOT, Josiane CURT, Aziz ABBAS et Michel BATAILLER ont rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié (32 personnes)**

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H40**